

ASSEMBLÉE NATIONALE18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 155

présenté par
M. Bordat, Mme Chandler, Mme Delpech et M. Vojetta

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2023, un rapport relatif à la nouvelle donne économique dans les villes taurines suite à l'abolition de la corrida.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement avant le 1 juin 2023 un rapport relatif à la nouvelle donne économique dans les villes taurines suite à l'abolition de la corrida. ce rapport pourra servir de base de travail.

Ce rapport pourra servir de base de travail pour permettre aux acteurs économiques des villes taurines de s'adapter notamment sur la communication, l'étude de périodes saisonnières élargies, la qualité des services, l'adaptation aux nouvelles technologies comme l'internet.

La liste des villes taurines est inscrite en bas de cet exposé sommaire.

Aignan, Aimargues, Aire-sur-l'Adour, Alès, Aramon, Arles, Arzacq, Bayonne, Beaucaire, Bellegarde, Béziers, Bougue, Boujan-sur-Libron, Captieux, Carcassonne, Céret, Châteaurenard, Dax, Eauze, Fourques, Gamarde-les-Bains, Garlin, Gimont, Hagetmau, Istres, La Brède, Lunel, Magescq, Maubourguet, Mauguio, Maurrin, Méjanès, Millas, Mimizan, Mont-de-Marsan, Mugron, Nîmes, Orthez, Palavas-les-Flots, Parentis-en-Born, Pérols, Plaisance-du-Gers, Pontonx-sur-l'Adour, Riscle, Rion-des-Landes, Rodilhan, Roquefort, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Gilles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Perdon, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Seissan, Soustons, Tarascon, Vauvert, Vic-Fezensac, Vieux-Boucau-les-Bains et Villeneuve-de-Marsan.

